

Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail CCRF du 28 novembre 2023 Compte-rendu

Cette première Formation Spécialisée (FS) de la DGCCRF était présidée par Mme Charpentier, Sous-Directrice 2.

Elle a permis d'aborder la sécurité des agent-es, le déploiement de « Prév'action » et les accidents du travail à la CCRF.

La Présidente, à la suite des déclarations liminaires de Solidaires, CFDT et CFTC/FO, a rappelé qu'un bilan détaillé du plan stratégique serait présenté aux organisations syndicales (OS) en groupe de travail l'après-midi (point finalement reporté à une prochaine réunion), à l'occasion duquel ces dernières pourront indiquer la manière dont elles souhaitent participer à la construction d'orientations stratégiques qui ne sont pas encore définies.

Concernant le séminaire des cadres, la mutualisation aurait seulement été évoquée à titre de « bonnes pratiques », sans effet d'annonce. Les chantiers se poursuivent sur les nouveaux indicateurs, à affiner techniquement et à revoir en dialogue de gestion (les OS peuvent indiquer sous quelle forme elles souhaitent traiter du sujet).

La recherche et la mise en place de nouveaux indicateurs semblent plus fructueuses que la recherche de meilleures conditions de travail !

La Présidente compte sur les OS pour faire vivre cette instance à travers leurs propositions, elle a indiqué que de futurs aménagements étaient prévus sur Geci, mais que les nombreux dialogues de gestion à mener (avec les DREETS notamment) ne leur avaient pas permis de proposer des mesures concrètes pour la séance de ce jour.

La Présidente a également précisé, à la suite d'une observation faite en déclaration liminaire, qu'il n'y avait pas de bureau de six personnes au SICCRF à Chevaleret, mais trois espaces de travail partagés pour des agents non sédentaires, validés en COPIL, et que si cet aménagement ne fonctionnait pas, il serait modifié. **Un point sera fait en 2024.**

Enfin, la Présidente a expliqué que des éléments contradictoires avaient retardé l'adoption du projet de règlement intérieur. Le document de travail ayant été transmis la veille dans la soirée, les représentant-es du personnel, à l'unanimité, ont demandé le report de ce point. Les remarques seront transmises d'ici la prochaine réunion du CSA.

Point 1 – Sécurité des agents (guide ministériel)

L'assistante de prévention à la DG, a présenté le guide « *Accompagner un évènement grave dans le milieu professionnel* », guide ministériel décliné au niveau des Directions, constitué de fiches « réflexes » opérationnelles à mettre en œuvre en cas de survenance d'un évènement grave. Ces fiches seront personnalisées en fonction des missions, et définiront le rôle de chacun des acteurs concernés. Ce guide, accompagné d'une instruction, sera destiné et appliqué à l'ensemble du personnel de la DGCCRF, mais ne sera pas forcément accessible à toutes et tous et concernera principalement la direction et les acteurs de prévention.

Solidaires a rappelé l'importance de prévenir ces situations en évitant d'envoyer des agent-es sur des opérations à risque. **Solidaires** et l'ensemble des OS souhaitent que ce guide soit connu et accessible à toutes et tous (avec un rappel sur la protection fonctionnelle et le droit de retrait). Des problèmes risquent de se poser quand il s'agira de faire appliquer ces dispositions dans toutes les structures y compris les services déconcentrés.

Pour **Solidaires**, le port de signes extérieurs d'identification des agent-es de la DGCCRF n'est justifié que dans certaines situations (identification par un brassard dans des opérations coordonnées, gilet fluorescent lors de contrôles routiers). C'est dans ce cadre que **Solidaires** a demandé une dotation pour chaque agent-e d'un brassard et gilet floqués « DGCCRF » adaptés aux diverses morphologies des personnels.

Le risque de harcèlement virtuel lors d'enquêtes visant des influenceurs a également été signalé, ainsi que le besoin de formations de PSC1 Prévention et Secours Physiques niveau 1 et sur des sujets Santé Sécurité au Travail, y compris lors de la formation initiale.

A ces remarques, la Présidente a répondu qu'elle réfléchirait au poste à impacter budgétairement pour répondre à ces demandes de dotations, et a précisé que l'instruction serait articulée autour de la protection fonctionnelle.

2. Déploiement de « Prév'action »

L'assistante de prévention à la DG a fait un point de présentation et d'information à l'occasion du déploiement de Prév'action après avoir constaté une confusion entre son utilisation et celle du registre hygiène et sécurité, rappelant que Prév'action ne s'y substituait pas et n'était pas ouvert aux agent-es. L'outil ministériel Prév'action remplacera l'outil utilisé actuellement pour la conception du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Les cadres de proximité, les acteurs de prévention, les assistant-es de prévention sont ou seront formé-es à l'utilisation de ce nouvel outil. Une formation est également prévue pour les représentant-es du personnel (qui auront accès aux informations du DUERP), mais selon un calendrier non encore été communiqué.

Solidaires a rappelé que les modalités de mise à jour pouvaient être différentes d'une année à l'autre, mais que l'évaluation des risques devait être complète chaque année et ne pas se focaliser sur certains risques identifiés comme prioritaires. Nous avons également attiré l'attention de la DG sur le fait que la consultation du DUERP par le personnel (avec un affichage rappelant cette possibilité) était prévue par l'article R.4121-4 du Code du travail.

Les OS ont partagé le constat d'une AC déconnectée des RPS identifiés dans les services déconcentrés et qui concernent pourtant leurs agent-es. La présidente a reconnu que le suivi des services déconcentrés constituait un point sensible, que la DG devait en effet aller au-devant du Ministère de l'Intérieur en analysant les mesures figurant dans les DUERP au niveau local, et qu'un protocole de remontée d'informations serait à mettre en place.

3. Accidents du travail

Plusieurs tableaux de données statistiques ont été communiqués en amont aux OS sans commentaires ni analyses, l'assistante de prévention a indiqué qu'ils résultaient de remontées CSRH (déclarations d'accident avec constat médical, avec ou sans arrêt de travail) et qu'ils concernaient l'ensemble des agent-es CCRF hors AC.

Solidaires a signalé un manque de substance sur le fond : où sont les rapports ? Des enquêtes ont-elles été menées et pour quels résultats ? Le fait de ne pas avoir différencié les structures permet-il une analyse pertinente ? La mise en place d'un circuit d'information rapide permettant de déclencher une enquête est-elle prévue ? De plus, l'ensemble des OS a estimé que ces chiffres étaient certainement sous-évalués, en raison notamment d'une sous-déclaration ou non reconnaissance des accidents sans constat médical, et que l'absence de données antérieures ne permettait pas d'établir un indicateur fiable.

La Présidente a reconnu que ces données (traitées par le CSRH du SG, d'où l'absence de précisions) devraient être affinées afin d'enrichir les informations qui seraient communiquées à l'avenir, d'où la nécessité d'établir un périmètre d'analyse afin d'aboutir à une réflexion pertinente.

4. Questions diverses

- **Signalement de la DDPP17** : des réflexions ont été menées avec la direction sur des mesures individuelles à mettre en œuvre. Une demande d'intervention externe, financée par des crédits ministériels, a été effectuée pour réfléchir à des mesures collectives. La DG attend désormais des précisions sur les attentes de la structure, mais a affirmé qu'il n'y aurait pas de difficultés de financement si une demande d'action au niveau local était demandée.

- **Perte de sens dans les missions (résultats de l'observatoire interne)** : demande de plan d'actions mené sur ce sujet car de plus en plus d'agents souhaitent quitter l'administration.

- **Aménagements de poste (préconisation du médecin de prévention)** : la Présidente souhaite avoir connaissance des refus de directions en services déconcentrés avec lesquelles la DG est prête à discuter.

- **RQTH** : des cas de refus de mise en place de moyens et d'aménagements de poste ont été évoqués, ainsi que le cas d'un agent convoqué à un comité médical local pour évaluer son aptitude à faire des enquêtes sans que la DGCCRF en soit informée.

- **Réseau des médecins du travail** : **Solidaires** a demandé un état des lieux de ces réseaux dans chaque département, sans oublier l'ENCCRF, avec la répartition des médecins du travail sur le territoire, leur origine ministérielle, et les visites effectuées.

- **Duoday** : pour rappel il s'agit d'une opération permettant à une personne en situation de handicap d'être accueillie dans un environnement de travail. Il n'y a eu que deux candidatures du côté du personnel de la DGCCRF, dont l'une hors délais et l'autre qui n'a pas abouti. L'ensemble des OS a constaté une communication trop tardive voire absente sur le sujet.